

**Calculer le montant de  
son allocation journalière**

Dans ce chapitre, nous allons étudier quel sera le montant de votre allocation journalière, qui ne variera pas jusqu'à votre date anniversaire ou réexamen de vos droits. Puis au chapitre suivant nous étudierons quel sera le total de votre indemnisation à la fin du mois.

Courage, on sort sa calculatrice et on fait des maths!



Il faut savoir que le calcul de votre allocation journalière brute (AJ) est une addition:

$$A + B + C$$



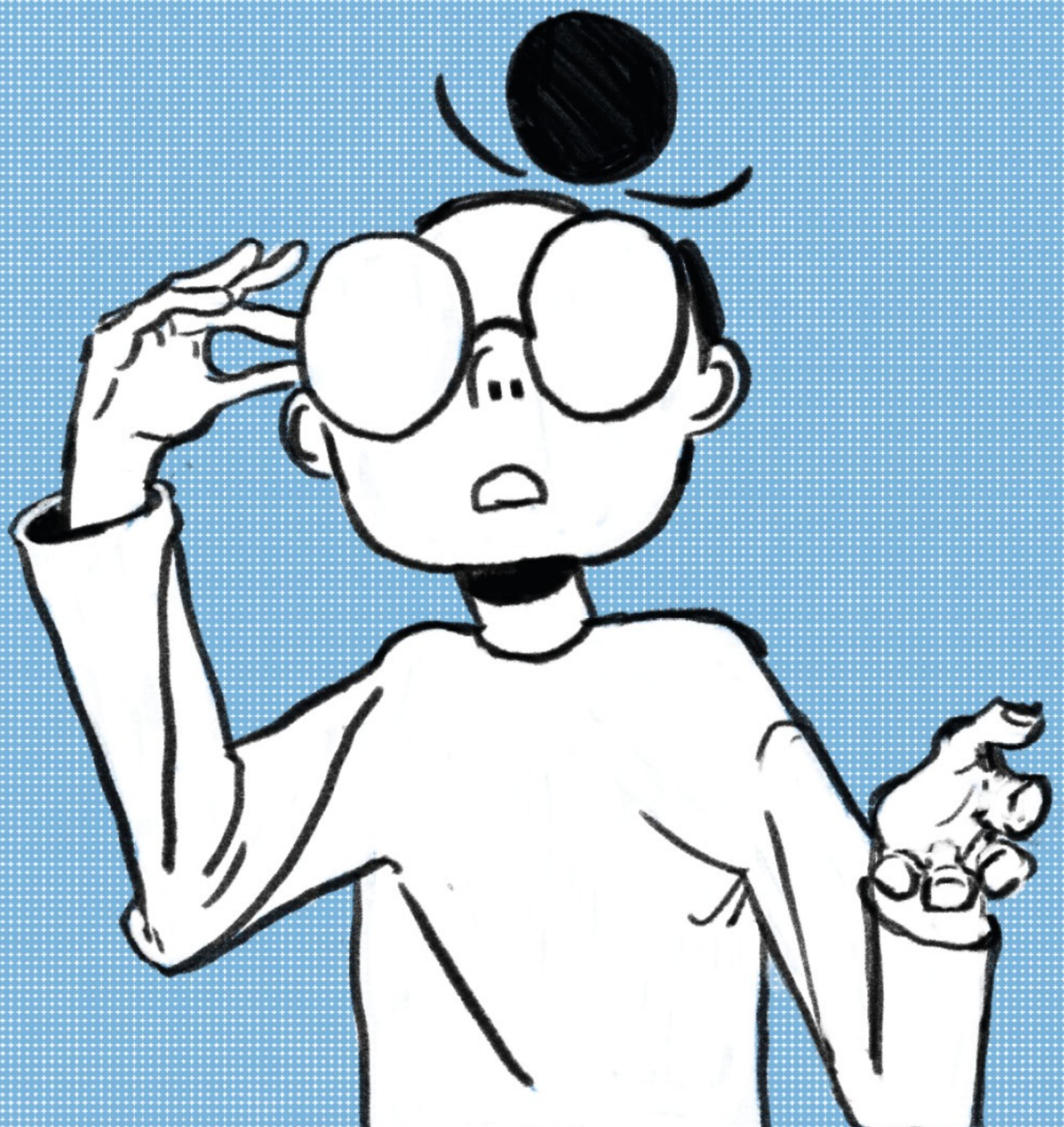
(OK une somme, rien de compliqué)

A représentant une variable prenant en compte vos salaires.

B, lui, est une variable prenant en compte vos heures de travail

C, lui, sera toujours fixe.

Décortiquons ceci:



# A

calculé sur vos salaires

$$\frac{AJmin \times [0,42 \times SR \text{ (jusqu'à 14\,400€)} + 0,05 \times SR \text{ (au-delà de 14\,400€)}]}{5000}$$

Sachant que AJmin, c'est l'allocation journalière minimale qui est de 31,36 €.

SR correspond au salaire de référence, c'est-à-dire à l'ensemble de vos salaires bruts référencés par vos CDDUs sur votre année.



SR, c'est la somme  
de vos salaires  
bruts quoi.

B

calculé sur votre temps de travail

$$\frac{AJmin \times [0,26 \times NHT \text{ (jusqu'à 720h)} + 0,08 \times NHT \text{ (au-delà de 720h)}]}{507}$$

NHT correspond au nombre d'heures de travail effectuées.



C

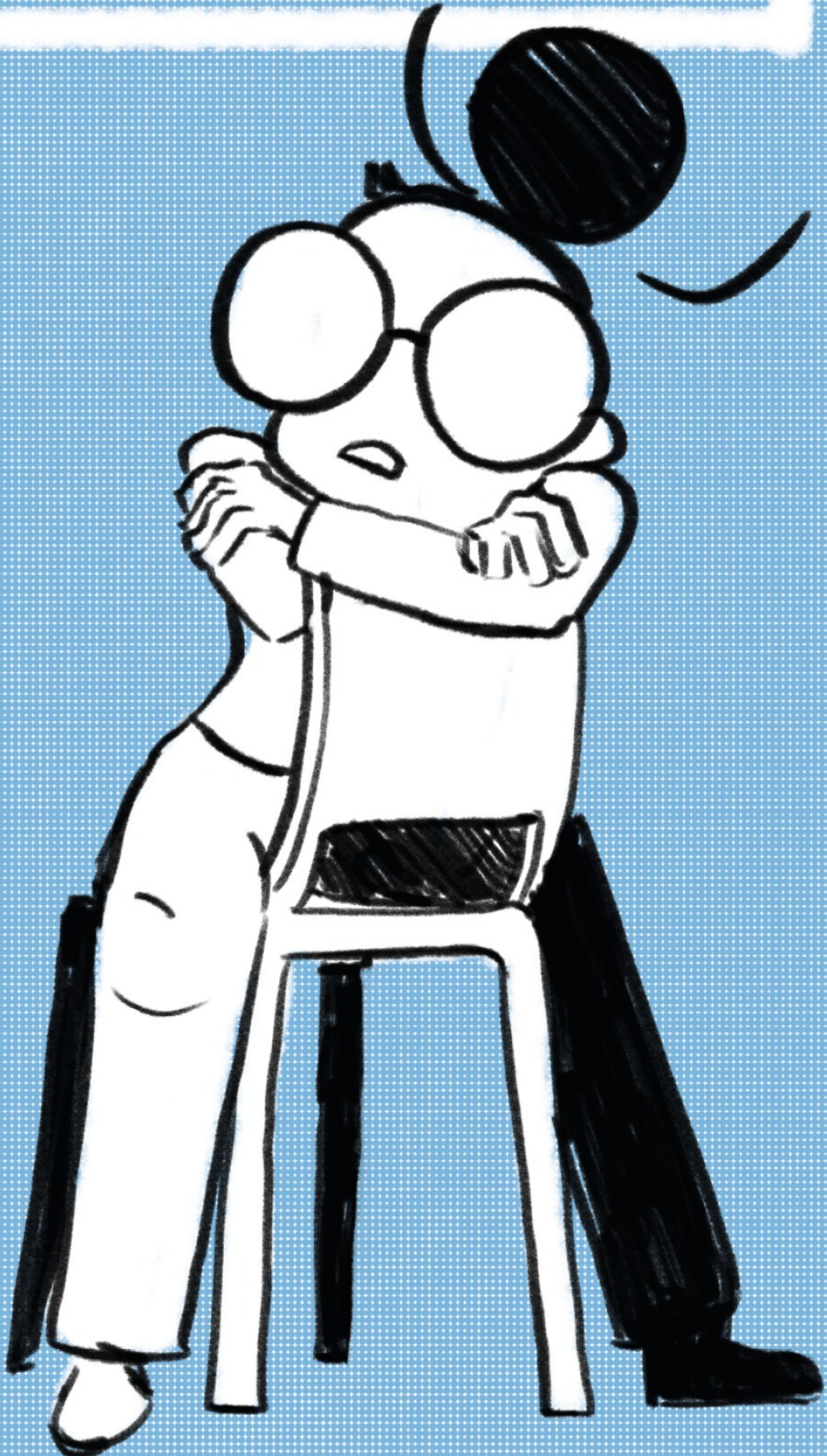
$$AJ_{\min} \times 0,4 = 31,36 \times 0,4 = 12,54$$

C'est simplement l'AJ<sub>min</sub> multipliée par un coefficient qui ne bouge pas (0,4). Cette partie du calcul est une constance.

Donc votre allocation est

$$AJ = A + B + C$$

Vous n'êtes pas sûr·e·s d'avoir compris: une petite mise en situation pour tout expliquer:

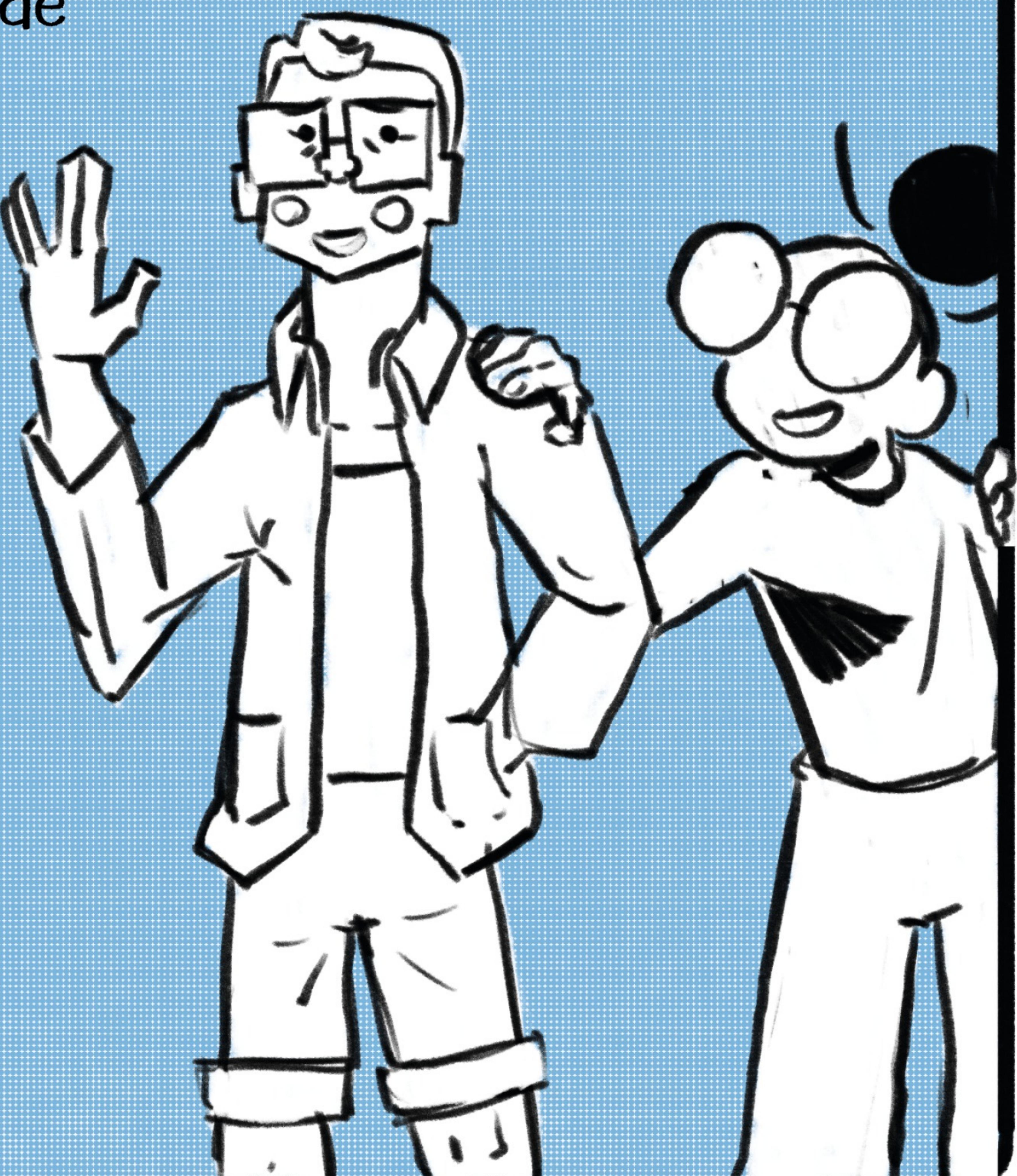


Voici Camille, iel est animateur·ice.  
Ça fait moins d'un an qu'iel travaille.

- Iel a travaillé 840 heures

- a touché un total de  
16 800 € brut.

Donc pour iellui,  
les calculs de son  
allocation seront  
les suivants:



$$A = [31,36 \times (0,42 \times 14\,400 + 0,05 \times 2\,400)] / 5\,000 = 38,7$$

$$B = [31,36 \times (0,26 \times 720 + 0,08 \times 120)] / 507 = 12,2$$

$$C = 12,54$$

$$AJ = 38,7 + 12,2 + 12,54 = 63,44 \text{ €}$$

Et voilà!

Camille touchera donc une allocation journalière brute d'environ 63,44 €.



Sinon, il existe un simulateur sur le site de Pôle Emploi.  
Mais comme ça, si vous êtes versé·e·s dans les chiffres,  
vous saurez comment calculer l'AJ.

<https://simucalcul.pole-emploi-services.fr/>

